CLIN-Ce mode opératoire n'a pour objet que la prévention du risque infectieux

I. OBJET DU DOCUMENT

Descriptif des indications d'utilisation de l'eau de Javel et de la bonne dilution du produit

II. DOMAINE D'APPLICATION ET DESTINATAIRES

Désinfection :
Surfaces en cas de Clostridium difficile ou BHRe
Sanitaires (douche, WC, lavabos) - bacs - éviers
Vaisselle
Bassins - bocaux à urines - haricots - cuvettes
Peau lésée ou blessure en cas d'AES
Dispositifs médicaux (Maladie de Creutzfeldt - Jakob)
Salles d'autopsie et services d'anatomie et cytologie pathologiques (ACP)
Robinetterie après détartrage (prévention légionelle)
Autres indications après décision de l'UPRIAS ou autres situations particulières
Laboratoires

Destinataires :
Services de soins et médicotechniques, pôle EHL

III. DESCRIPTIF

1- Propriétés

- Principales
 - Agent de désinfection à large spectre d'activité : bactéricide – fongicide – virucide – sporicide
- Secondaires
 - Agent détachant
 - Agent blanchissant
 - Agent éliminant les contaminations ADN environnementales

2- Présentations

- Bouteillon ou berlingot de 250 ml avec bouchon à vis : Concentré de Javel à 9,6 % de chlore actif
- Pastilles chlorées (DCCNa) de 1,5 gramme de Chlore actif
- Eau de javel à 2.6%

3- Règles d'utilisation

- Javel liquide	- Pastilles chlorées
Le concentré de Javel à 9,6 % de chlore actif doit être : - Stocké à l'abri de la lumière et de la chaleur - Utilisé dans les 3 mois qui suivent la date de fabrication d'usine inscrite sur le bouteillon ou sur le berlingot - A utiliser dans la gestion des PCC2 clostridium	Les pastilles chlorées de 1,5 gramme de chlore actif doivent être : - Stockées au sec - Conservées dans leur conditionnement d'origine - **A ne pas utiliser** dans la gestion des PCC2 clostridium Vérifier leur intégrité avant chaque dilution
- Vérifier la date de fabrication et/ou la date de péremption avant chaque utilisation - Stocker l'eau de Javel selon le principe : 1er produit entré, 1er produit sorti - Le concentré de Javel liquide à 9,6 % de chlore actif pur et les pastilles chlorées à 1,5 gramme de chlore actif doivent **toujours** être dilués - La dilution de l'eau de Javel à 0,5 % de chlore actif est stable pendant 1 semaine - La dilution à 0,1 % de chlore actif doit être utilisée dans les 24 heures - L'eau de Javel doit toujours être : o Préparée dans de l'eau froide, verser le produit dans l'eau o Dans un flacon opaque (non alimentaire), identifié : eau de Javel, pourcentage de chlore actif, date de dilution o Ne doit jamais être pulvérisée -	

4- Précautions d'emploi

- L'eau de Javel diluée doit toujours être utilisée **seule**, sinon
 - Diminution de son pouvoir désinfectant
 - Dégagement d'un gaz toxique (le Chlore)

- Protection de l'agent :
 - Port de gants à usage unique
 - Port de tablier plastique à usage unique
 - Port de lunettes de protection lors de la préparation des dilutions

- En cas d'exposition directe d'une muqueuse ou des yeux à l'eau de Javel :
 - Rincer abondamment (au moins 10 minutes sous l'eau courante ou lave œil)
 - Prendre contact avec la médecine du travail le plus rapidement possible

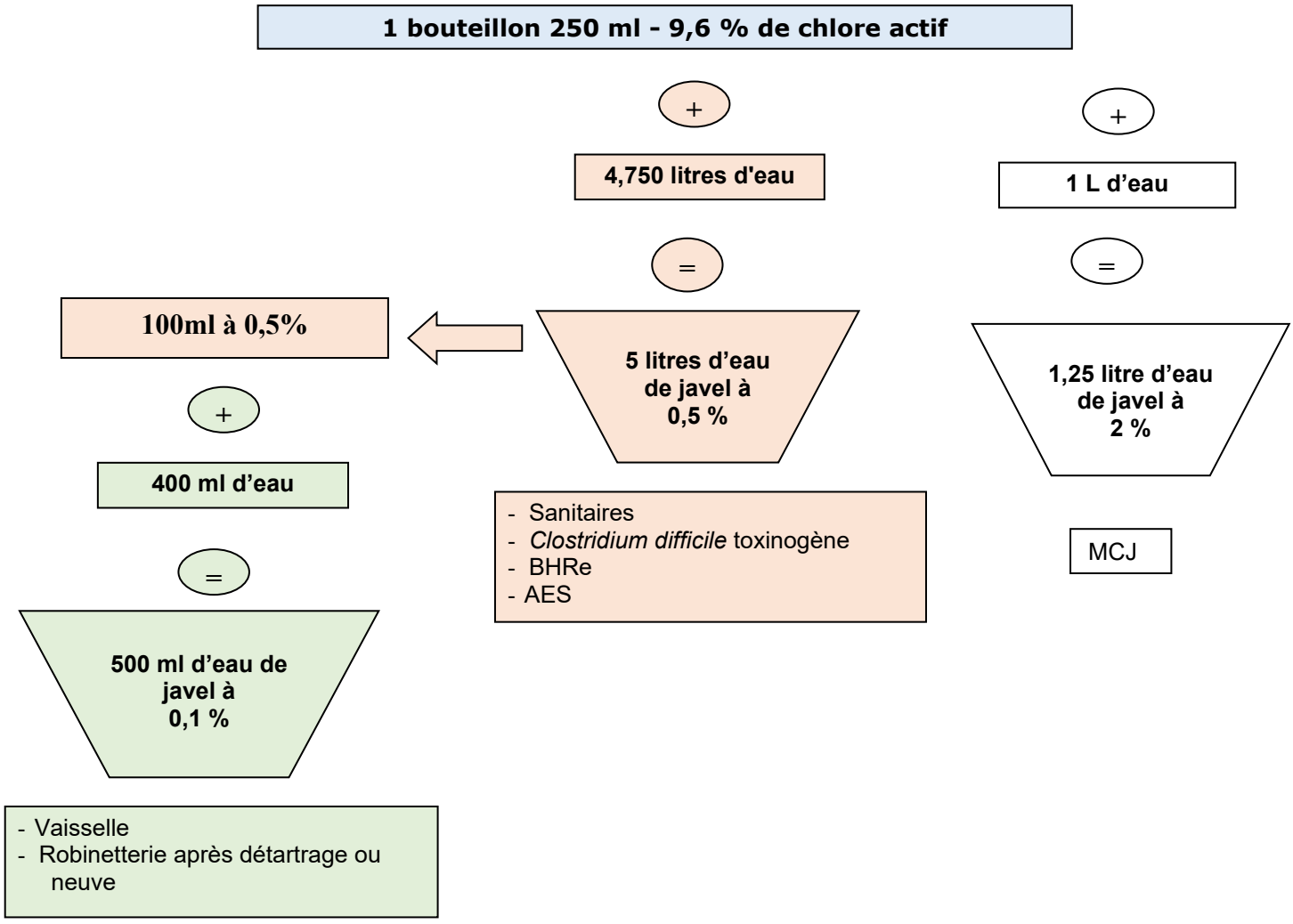
- En cas de plaie cutanée auprès d'un patient suspect, atteint ou décédé de la maladie de Creutzfeld Jacob :
 - Immédiatement après l'accident
 - Laver au savon, rincer à l'eau
 - Immerger ou mettre en contact pendant au moins 5 minutes exclusivement avec de l'eau de javel à une concentration de 2 % de chlore actif
 - Rincer à l'eau

- Sur les surfaces chromées il est nécessaire de rincer l'eau de javel avec de l'eau du réseau après avoir respecté le temps de contact minimum

La désinfection à l'eau de Javel doit être précédée d'une détergence suivie d'un rinçage à l'eau du réseau

Préparation des dilutions à partir de BERLINGOT OU BOUTEILLON A 9,6% DE CHLORE ACTIF

Dilutions	Préparation	Indications	Temps de contact minimum
5 litres à 0,5 %	1 bouteillon + 4,750 litres d'eau froide	- Désinfection *Clostridium difficile* toxinogène et BHRe - Désinfection des sanitaires : douches, lavabos, WC, siphon	10 min
		- Désinfection cutanée après AES (coupure, piqûre, contact peau lésée,)	5 min
500 ml à 0,1 %	100ml à 0,5% + 400 ml d'eau froide	- Désinfection de la vaisselle - Désinfection de la robinetterie après détartrage ou neuve	15 min 30 min
1,250 litre à 2 %	Un bouteillon de 250 ml d'eau de Javel à 9,6 % + 1 litre d'eau froide	- Inactivation chimique des ATNC (Maladie de Creutzfeld Jakob) - Désinfection de plaie lors d'AES auprès d'un patient suspect, atteint ou décédé de la maladie de Creutzfeld Jakob	1 h 5 min


1 bouteillon 250 ml - 9,6 % de chlore actif
+
4,750 litres d'eau
=
5 litres d'eau de javel à 0,5 %
+
1 L d'eau
=
1,25 litre d'eau de javel à 2 %
100ml à 0,5%
+
400 ml d'eau
=
500 ml d'eau de javel à 0,1 %
- Sanitaires
- Clostridium difficile toxinogène
- BHRe
- AES
MCJ
- Vaisselle
- Robinetterie après détartrage ou neuve

Préparation des dilutions à partir d'1 LITRE D'EAU DE JAVEL A 2,6% DE CHLORE ACTIF

Dilutions	Préparation	Indications	Temps de contact minimum
5 litres à 0,5 %	1 litre d'eau de Javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide	- Désinfection *Clostridium difficile* toxinogène et BHRe - Désinfection des sanitaires : douches, lavabos, WC, siphon - Désinfection cutanée après AES (coupure, piqûre, contact peau lésée,)	10 min
5 litres à 0,1 %	200 ml d'eau de Javel à 2,6 % + 4,800 litres d'eau froide	- Désinfection de la vaisselle - Désinfection de la robinetterie après détartrage ou neuve	15 min 30 min
1litre à 2 %	800 ml à 2,6 % + 200 ml d'eau froide	- Inactivation chimique des ATNC (Maladie de Creutzfeld - Jakob) - Désinfection de plaie lors d'AES auprès d'un patient suspect, atteint ou décédé de la maladie de Creutzfeld Jacob	1 h 5 min

200ml d'eau de javel à 2,6 %

+

4,8 litres d'eau

=

5 litres d'eau de javel à 0,1 %

- Vaisselle
- Robinetterie après détartrage ou neuve

1 litre d'eau de javel à 2,6 % de chlore actif

+

4 litres d'eau

=

5 litres d'eau de javel à 0,5 %

eule la

- Sanitaires
- *Clostridium difficile* toxinogène
- BHRe
- AES

800ml d'eau de javel à 2,6 % de chlore actif

+

200ml d'eau

=

1 litre d'eau de javel à 2 %

MCJ

Préparation des dilutions à partir des PASTILLES CHLOREES A 1,5 gr DE CHLORE ACTIF

Pourcentage de chlore actif	Préparation	Indications	Temps de contact
0,5 %	**3 pastilles + 1 litre d'eau** **15 pastilles + 5 litres d'eau**	**Désinfection des sanitaires :** - Douches, - Lavabos, - WC, - Siphon	10 min
0,1 %	**3 pastilles + 5 litres d'eau**	Désinfection de la vaisselle Désinfection de la robinetterie après détartrage ou neuve	15 min 30 min

IV. DOCUMENTS ASSOCIES

- Chambre Syndicale Nationale de l'eau de Javel "Tout sur l'eau de Javel"- septembre 2006
- Avis de la SFHH relatif à l'utilisation de l'eau de Javel dans les établissements de santé - juin 2006
- Agence Française de Sécurité Sanitaire des produits de Santé (AFSSAPS) août 2001
- Guide de bonnes pratiques 1998 relatif à la "Désinfection des dispositifs médicaux" (CSHPF) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- Normes AFNOR de désinfection :
 - NF (Normes Françaises) 1985- 1988
 - NE (Normes Européennes) 1997- 2004
- Etude virucidie- Institut Pasteur - 1985

Documents qualités, disponibles sur Intranet Ennov Doc, thématique CLIN

Modes opératoires

V. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

AES : Accident par Exposition au Sang
ATC : Agents Transmissibles Conventionnels
ATNC : Agents Transmissibles Non Conventionnels
BHRe : Bactérie Hautement Résistante émergente
CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
CHSPF : Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France
DCCNa : Dichloroisocyanurate de Sodium

EHL Equipement Hôtellerie Logistique
MCJ : Maladie de Creutzfeld Jacob
MO : Mode Opératoire
PCC 2 : Précautions Complémentaires Contacts de type 2
SFHH : Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H)
UPRIAS : Unité de Prévention du Risque Infectieux Associé aux Soins

VI. DOCUMENT(S) DE REFERENCE

- Instruction n° DGS/RI3/2011/449 du 1er décembre 2011 relative à l'actualisation des recommandations visant à réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels lors des actes invasifs
- Note DHOS/D2/DGS/5C/2006/335 du 1er septembre 2006 relative aux recommandations de maîtrise de la diffusion des infections à Clostridium difficile dans les établissements de santé
- Circulaire 2004- 382 du 30/07/2004 relative aux précautions à observer dans les services d'anatomie et cytologie pathologiques, les salles d'autopsie, les chambres mortuaires et les laboratoires de biologie « spécialisés ATNC », vis- à- vis du risque de transmission des agents transmissibles conventionnels (ATC) et non conventionnels (ATNC)
- Circulaire DGS/DH n° 98-249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé

Rédaction	Pr. Malavaud Sandra, Praticien hygiéniste Dr. Verdeil Xavier, Praticien hygiéniste Dr Ambrogi Vanina, Praticien hygiéniste Mme Lère Martine, Cadre de Santé hygiéniste Infirmières hygiénistes Secrétaires
Approbation	Validé en CLIN le 16 décembre 2020

ANNEE DE REVISION
2025

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
N° version	Date	Nature
1	1999	Création
2	2002	Révision
3	2007	Révision
4	2014	Révision passage sur FILENET
5	2017	Révision passage sur ENNOV DOC
6	1er juillet 2019	Révision

Document liés :

Rédacteurs
GESTION DOCUMENTAIRE Unité hygiène
Signataires
Vérification - VERDEIL Xavier (24/12/2020) Approbation - DELOBEL Pierre (24/12/2020)
Historique des modifications

24/12/2020	DELOBEL	-
24/12/2020	VERDEIL	-